

## RETRAITES

### Que contient le rapport Moreau ?

L'Europe l'exige : La France doit s'engager dans « d'audacieuses réformes structurelles » pour atteindre l'objectif de « réduction des déficits ». Malgré quelques rodomontades, le gouvernement s'exécute, et annonce une prochaine réforme. La « boîte à outil », dit-il, ce sont les préconisations du « rapport Moreau », remis au gouvernement le 14 juin dernier.

Le prétexte à la réforme ? D'une part le « déficit » des régimes de retraites évalué à 20 milliards en 2020. Au passage, rappelons qu'il était, pour les mêmes experts, évalué entre 40 et 50 milliards il y a deux ans. Mais passons. Nous avons rapproché ce prétendu déficit de quelques données économiques. D'autre part, l'autre argument selon lequel une réforme des retraites serait nécessaire, c'est l'allongement de la durée de vie. Le président de la République l'a clairement annoncé : « Dès lors que nous vivons plus longtemps, notre durée de cotisation doit suivre (...) pour le moyen et long terme ».

Or, selon l'Institut National des études démographique, si l'espérance de vie augmente, par contre l'espérance de vie en bonne santé (Espérance de vie sans incapacité, EVSI) elle, baisse : Celle des hommes est passée de 62,7 ans à 61,9 ans entre 2008 et 2010; et de 64,6 ans à 63,5 ans pour les femmes.

Pour Force Ouvrière, la question des retraites est un choix de société, celui de la répartition des richesses. Vaut-il mieux accroître les dividendes ou assurer des retraites décentes à ceux qui ont créé la richesse par leur travail ? Poser la question, c'est y répondre. Ce qui suit analyse le rapport Moreau autour de ses propositions- phare.

Dans un document de synthèse présentant ce rapport, les services du premier ministre écrivent :

*« Les efforts à consentir à court terme doivent permettre de stabiliser rapidement le système et le mettre en situation d'être piloté pour qu'il soit moins sensible aux variations de la croissance et aux évolutions de la démographie. »*

La partie soulignée l'est dans le document original. Il est donc intéressant non seulement d'analyser les dispositifs proposés pour « stabiliser le système », comprenez « faire des économies », qui ont été déjà largement commentés, mais aussi s'arrêter sur les questions relatives au « pilotage ». Et on verra que les propositions du rapport en terme de « pilotage », moins souvent commentées, valent d'être regardées de près.

#### 1 - Allonger la durée de cotisation

**Allonger la durée de cotisation sans toucher aux bornes d'âge (âge de départ légal) : cet allongement pourrait être plus ou moins rapide (un trimestre par génération ou un trimestre toutes les deux générations), ce qui porterait la durée de cotisation entre 42,25 et 43 ans pour la génération 1962 et 44 ans pour la génération 1966.**

**commentaires Force Ouvrière :** Le rapport Moreau propose donc d'augmenter la durée du travail, alors que le chômage flambe, à cause de la récession. Les effets cumulés des différentes réformes, la suppression de l'Allocation Équivalent Retraite, l'extinction de la dispense de recherche d'emploi pour les senior, ont eu comme conséquence que le taux d'emploi des 55-64 ans est passé de 36% en 2003 à 46% en 2012. En 2012, ce sont donc plus d'un million d'emplois qui n'ont pas été libérés, aggravant le chômage des jeunes. Et malgré cela, le taux de chômage de ces mêmes 55/64 ans a aussi fortement augmenté à cause de la situation économique. Le rapport le reconnaît d'ailleurs : « En 2010, sur 100 personnes partant à la retraite à la CNAV, la moitié seulement avait validé des trimestres au titre de l'emploi l'année de leur départ à la retraite ou l'année précédente, 15 avaient validé des trimestres au titre du chômage, 6 au titre de l'invalidité et 31 n'avaient validé aucun trimestre. » **Un salarié sur deux partant en retraite est donc au chômage ou aux minima sociaux !**

Enfin, la moyenne d'âge du premier emploi, en France est de 24 ans. Celle du premier emploi stable est de près de 30 ans. Les jeunes actifs, à 30 ans, ont en moyenne, acquis 11 trimestres de moins (près de 3 ans !) que la génération de leurs parents. Au mieux, un jeune d'aujourd'hui, atteindrait les 44 années à 70 ans. Au pire ? La « retraite des morts ? »

Si ces perspectives sont retenues, une seule question pourra se poser ? Qui pourra bénéficier d'une retraite à taux plein ?

#### 2 - Augmenter les cotisations d'assurance vieillesse

**Il s'agirait d'une augmentation de 0,1 point par an de la cotisation déplafonnée pendant quatre ans, répartie entre salariés et employeurs.**

**commentaires Force Ouvrière :** Pourtant bien timide, cette proposition a immédiatement soulevé la colère du patronat. Laurence Parisot a déclaré qu'« à un horizon de court terme, les leviers d'action privilégiés par le rapport Moreau (...) passent notamment par une hausse de cotisation sur les entreprises et les actifs » : « c'est inacceptable, inenvisageable et irresponsable ». Cela dit, le patronat n'a pas trop d'inquiétudes à se faire. Le rapport Moreau insiste sur le fait que cette proposition doit être replacée dans un contexte particulier, celui de « la recherche par le Gouvernement de la restauration de la compétitivité des entreprises, qui s'est traduite par la mise en place depuis le 1er janvier 2013, d'un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), visant à alléger de 20 Mds € le coût du travail ... soit ... une baisse de 6% du coût du travail, équivalente à une réduction de cotisations sociales ». Autrement dit, le rapport Moreau indique d'entrée que cette solution n'a pas sa faveur.

### 3 - Baisse du niveau des pensions

*Une sous-indexation exceptionnelle des pensions est envisagée à titre transitoire pour le régime général, les régimes alignés et les régimes publics. Cette sous-indexation serait de l'ordre de 1 point en 2014 et 2015 et ne porterait que sur les pensions soumises aux taux de CSG de 6,6 % et 3,8 % (les petites pensions seraient donc épargnées).*

**commentaires Force Ouvrière** : Insuffisante et « manquant de hauteur de vue » pour le patronat, une telle mesure accentuerait la tendance à la baisse interminable des pensions, à la fois par rapport aux salaires et en valeur absolue.

### 4 - « Remettre à plat » les avantages familiaux et alourdir la fiscalité des retraités

*Diminution du taux de l'abattement fiscal pour « frais professionnels » sur la retraite imposable. Actuellement de 10 % comme pour les salariés, il pourrait passer à 7 %, 5 % ou 3 %.*

*Alternativement, le plafond de cet abattement pourrait être diminué de 3 660 euros à 2 500 euros ou 1 500 euros par foyer fiscal.*

*Fiscalisation de la majoration de 10 % des pensions pour les parents de trois enfants et plus.*

*Alignement du taux de CSG des retraités « aisés » (6,6 %) sur celui des actifs (7,5 %).*

**commentaires Force Ouvrière** : Non seulement les actuels retraités verraient leurs pensions baisser du fait d'une sous-indexation des pensions, décrochée du coût de la vie, mais de plus les quelques avantages dont ils disposent seraient réduits.

### 5 - Tenir compte de la pénibilité

*La création d'un « compte individuel pénibilité » permettrait aux salariés exposés aux facteurs de pénibilités inscrits au Code du travail par la réforme de 2010 d'obtenir un mois de congé formation pour 10 trimestres d'exposition, deux trimestres de temps partiel pour 20 trimestres d'exposition ou un trimestre de retraite pour 30 trimestres d'exposition.*

**commentaires Force Ouvrière** : La réforme de 2010 a mis en place une « usine à gaz » où la « pénibilité » n'est pas reconnue pour un métier donné, mais bien pour chaque salarié pris individuellement. Elle doit donc s'apprécier poste par poste, entreprise par entreprise. A l'issue de quoi les salariés dont il sera prouvé qu'ils sont atteints d'une invalidité d'au moins 10 % en rapport avec un temps minimum d'exposition au risque, pourront partir à 60 ans. Ce dispositif de compensation est tellement complexe qu'il ne touche qu'un nombre très restreint de personnes (moins de 4 000 personnes fin 2012). Tout est déjà fait pour que la mesure de cette « pénibilité » relève du parcours du combattant. Le rapport propose la mise en place d'un compte individuel « pénibilité » qui permettrait... de gagner un trimestre pour 7 ans et demi d'exposition ! 1 année pour 30 ans d'exposition à un risque ! Quelle générosité !

### 6 - Poursuivre la convergence entre le public et le privé

*La Commission a examiné des hypothèses de modification du calcul de la pension reposant sur une plus longue durée de référence (entre 3 et 10 ans au lieu des 6 mois actuels) et l'intégration d'une partie des primes, afin que cette modification soit aussi neutre que possible pour les agents. Cette modification permettrait à la fois de rapprocher davantage les règles applicables aux fonctionnaires de celles en usage dans le secteur privé, ce qui limiterait les incompréhensions existantes ; et d'intégrer les régimes de la fonction publique dans le mécanisme de pilotage des salaires portés au compte proposé par la Commission.*

**commentaires Force Ouvrière** : La commission Moreau propose donc que l'on mette fin aux « incompréhensions existantes ». Mais qui nourrit ces incompréhensions, sinon ceux qui à longueur de colonnes opposent ces « nantis » de fonctionnaires aux salariés du privé ? La commission a établi elle-même qu'il n'y a pas de différence entre les retraites du public et celle du privé. Alors pourquoi vouloir réformer ? Le deuxième argument permet de comprendre. « Faire converger les systèmes » c'est très concrètement permettre de les « piloter » de la même manière. **Pour à terme en finir avec le code des pensions civiles et militaires ? Et au-delà avec le statut général de la fonction publique ?**

### 7 - Piloter le système en fonction des évolutions de la croissance et de la démographie

*Les salaires portés au compte des retraités ne seraient plus indexés sur les prix mais sur la croissance et les principaux paramètres du système de retraite (taux de remplacement, âges effectifs de cessation d'activité, équilibre financier) rediscutés en tant que de besoin. Ce qui permettrait « d'anticiper les éventuels déséquilibres sans avoir à procéder à de nouvelles réformes ».*

**commentaires Force Ouvrière** : Autrement dit, ce qui propose ce rapport, c'est ni plus ni moins que de mettre en place un dispositif qui permettrait au gouvernement, au fil de l'eau, de modifier les paramètres de calcul des retraites :

Indexation des retraites sur la croissance et non sur les prix. Exemple en 2012 : croissance 0, augmentation des prix 1,3 %. Les retraites de bases n'auraient connues aucune évolution alors qu'elles ont été augmentées de 1,3 % au premier avril.

Taux de revalorisation des salaires portés aux comptes indexé sur la croissance : si la croissance stagne, ou est négative, les salaires portés aux comptes seront soit figés, soit diminués pour les années correspondantes.

Age effectif de cessation d'activité : si les régimes connaissent un déficit, il suffira d'allonger la durée de cotisation nécessaire pour obtenir une retraite à taux plein.

*Rien de moins qu'un système permettant d'économiser des « réformes », donc des risques sociaux, en appliquant des décisions « techniques » décidées par des « sages », et bien évidemment en « concertation » avec les « partenaires sociaux » !*

**Le progrès, ce n'est pas d'obliger les gens à travailler plus longtemps parce qu'on ne veut pas répartir différemment les richesses.**

**Allonger la durée c'est raccourcir la vie.**

**TOUS EN GREVE LE MARDI 10 SEPTEMBRE 2013**